

# Rue89Lyon



ÉDITION ABONNÉS

## À Lyon, Ariane passe de victime à coupable de violences conjugales

par **Laure Solé**.

Publié le 9 mai 2022.

Imprimé le 19 juillet 2023 à 16:57

3 987 visites. Aucun commentaire pour l'instant.

**Alors que cette lyonnaise de 46 ans a déposé une plainte et plusieurs mains courantes contre son mari pour violences conjugales sur les vingt dernières années, il aura seulement fallu une seule plainte de son mari -professeur de boxe- pour ouvrir une proposition de composition pénale, déclarer sa femme coupable de violences conjugales et la chasser du domicile.**

**Malgré une annulation en urgence du jugement par le procureur, dix jours après avoir rendu sa première décision, Ariane devra quand même participer à une formation de sensibilisation aux violences conjugales... du côté des coupables.**

Ariane (prénom d'emprunt) a 46 ans, elle est originaire de la Côte d'Azur. Elle a rencontré celui qui deviendra son mari en 1997, alors qu'elle était danseuse à l'opéra. Elle a vécu quelques années de

relation à distance avec Raoul (il s'agit aussi d'un nom d'emprunt), qui résidait alors à Lyon et qui y exerçait le métier d'éducateur spécialisé. Le couple s'est marié en 2001. Ariane se souvient :

« J'étais intermittente du spectacle, lui avait un CDI, c'est donc moi qui me suis rapprochée et suis venue à Lyon, quitte à m'éloigner de mes proches et de ma famille. »

À Lyon, Ariane a trouvé très vite un nouveau métier dans lequel elle s'est épanouie :

« J'ai été croupière pendant huit ans [superviseur des tables de jeu dans les casinos, ndlr], je suis rapidement devenue cheffe de partie. C'était très épanouissant mais je travaillais de nuit, alors c'était aussi crevant. »

Quelques mois après le début de leur vie conjugale à Lyon, dans le 9<sup>è</sup>, Ariane est tombée enceinte de leur première fille. Pour elle, c'est déjà à ce moment que les signes annonciateurs d'une vie de couple plus que compliquée sont apparus :

« Je crois qu'il ne supportait pas de me voir enceinte. Raoul est un addict au sport, il est aussi prof de boxe, de crossfit. Voir sa femme passer d'objet de désir à enceinte, ça l'a rendu agressif. J'ai même dû partir quelques mois pendant mon congé maternité. »

PUBLICITÉ

## « Le premier coup date de ma grossesse, il m'a fait descendre les escaliers en me tirant par les cheveux »

Les anecdotes faisant état d'un quotidien brutal sont nombreuses. Ariane les énumère sans affect :

« Je crois que le premier coup date de quand j'étais enceinte de ma grande : j'étais à huit mois de grossesse quand il m'a fait descendre les escaliers en me tirant par les cheveux. Il était persuadé que ma fille n'était pas de lui. Le jour de l'accouchement, anticipé, je suis allée seule à pied, avec ma valise, à l'hôpital. Ce qui m'a vraiment peinée, c'est que la seule chose qu'il a demandée quand elle est née, c'est un test de paternité. »

Raoul aurait consulté un thérapeute pendant la jeunesse de sa première fille, ce qui aurait amélioré la situation. Pourtant, année après année, des disputes ont éclaté régulièrement dans le couple au sujet de l'argent. Raoul aurait eu du mal à accepter le souhait d'Ariane d'arrêter son travail :

« Je gagnais autour de 3 000 euros par mois, alors que lui était au SMIC. Je payais presque tout à la maison, c'était un certain confort de vie pour lui. Mais j'en étais à ma deuxième opération du cœur, j'avais déjà deux valves mécaniques, j'étais sous anti-coagulant... Ce n'était pas négociable. »

Ariane a donc arrêté de travailler en 2011. Au cours de cette période, elle déclare avoir subi un harcèlement quotidien de la part de son mari. Des violences notamment verbales que sa première fille à l'époque âgée de 9 ans aurait reproduites :

« Même ma fille me parlait comme si j'étais un chien. J'étais la bonne, même moins que ça. Je n'avais mon mot à dire sur rien. Au fur et à mesure des mois, ça a fini par me paraître normal qu'on me dise que j'étais stupide, que je ne servais à rien, un peu tous les jours. »

PUBLICITÉ

## Victime de violences conjugales à Lyon, Ariane fait une TS

La violence est devenue une composante si habituelle du couple, qu'Ariane a du mal à qualifier ce qui -selon elle- mérite d'être appelé « violence conjugale » :

« En 2011 par exemple, il m'a poussée à plusieurs reprises contre le mur de la cuisine en hurlant. On devait encore se disputer pour de l'argent. Il fait 1m90 et il est boxeur, il a même créé son propre club. Moi je suis sous anti-coagulant, n'importe quel choc est vraiment dangereux pour moi. Alors j'ai eu peur, je me suis enfermée dans la salle de bain. J'ai appelé la police et j'ai pris des cachets, des somnifères. C'est la police qui m'a emmenée à l'hôpital.

Le lendemain matin, personne ne l'a empêché d'entrer dans ma chambre d'hôpital avec sa mère. »

Elle analyse, amère :

« Quand j'y pense, j'ai pris ces cachets pour m'échapper de l'appartement. Ça a été très violent pour moi de voir que même à l'hôpital il pouvait me poursuivre. J'en ai voulu à cet hôpital [8e arrondissement]. C'est pour ça que par la suite, quand j'ai voulu déposer plainte contre lui, je suis allée me faire examiner à Villefranche-sur-Saône plutôt qu'à Lyon. »

En 2013, Ariane a accouché d'une seconde fille. Pour elle, les premières années d'existence de ce deuxième enfant ont représenté un répit dans sa vie de couple :

« J'ai trouvé brièvement la place de penser à moi, j'ai arrêté de me cacher. Je me suis inscrite pour un an en centre de formation à la profession bancaire. »

Ariane a passé un diplôme équivalent à un BTS Banque qui lui a permis de devenir conseillère bancaire. Elle a donc pu reprendre le travail de jour, comme elle le souhaitait. Cependant, en 2015, elle a dû subir une troisième opération du cœur, l'obligeant à nouveau à arrêter de travailler. Malgré l'état de santé fragile d'Ariane, de nouvelles disputes ont éclaté dans le couple :

« Il n'a jamais rien voulu payer à la maison. Il vivait l'obligation de participer aux dépenses comme un racket et ça le mettait dans des colères noires. »

## À Lyon, un certificat médical attestant des violences conjugales subies par Ariane

Le 29 janvier 2016, Ariane déclare avoir découvert un courrier de rappel de son bailleur faisant état d'un retard de paiement du loyer, à hauteur de 2100 euros :

« Nous étions menacés d'expulsion. Le même jour j'ai trouvé le reçu d'un compte en banque dont je ne connaissais pas l'existence. Un compte à son nom, sur lequel il y avait 14 000 euros. »

### À lire sur Rue89Lyon :

- [Procédure d'expulsion à la Duchère : « Grand Lyon Habitat n'a qu'une hâte, me virer »](#)
- [Dans le Rhône, les violences conjugales ont explosé durant le confinement](#)
- [Association d'aide aux victimes de violences conjugales à Lyon : « Nos permanences explosent ! »](#)

Ariane serait allée demander des comptes à son mari. La suite est notée sur le compte-rendu de l'unité d'hospitalisation des urgences du centre hospitalier de Villefranche-sur-Saône, que Rue89Lyon a pu consulter :

« Vers 15h30, dispute avec son mari, a reçu une gifle au niveau de l'oreille droite et gauche puis a été secouée. Douleur au niveau de l'oreille, acouphènes et céphalées diffuses. »

Mais aussi :

« Le bilan lésionnel à l'entrée [fait état d'] ecchymoses sur l'avant-bras gauche avec une face antérieure de 1,5 cm de diamètre. Une égratignure post auriculaire droite punctiforme [et] une ecchymose cervicale droite verticale d'environ 7 cm. »

L'hôpital de Villefranche-sur-Saône a déclaré un jour d'incapacité totale de travail (ITT) conditionné par un scanner cérébral qu'Ariane a aussi passé dans la journée. Celui-ci a fait état d'un « saignement récent intra ou péricérébral ».

## Victime de violences conjugales à Lyon : « Je me suis sentie jugée au commissariat »

Ariane a utilisé ces certificats pour appuyer la plainte qu'elle a déposée dans les heures qui ont suivi au commissariat du 9è :

« J'avais déjà déposé trois mains courantes pour violences conjugales au cours des années précédentes. À chacune d'elles, les policiers me disaient que dans ce genre d'affaires, les mains courantes ne servent à rien. Mais je n'avais pas le courage de porter plainte. »

Elle déclare être tombée des nues face à l'accueil du policier qui a pris sa plainte :

« Cette fois-là, je suis rentrée décidée dans le commissariat pour demander à porter plainte, le certificat médical en main. Ils m'ont demandé « pourquoi vous ne quittez pas tout simplement votre mari ? ». »

Ariane raconte qu'elle a pris le temps d'aborder ses soucis de santé ainsi que sa crainte de perdre la garde de ses filles en demandant le divorce. Elle décrit :

« Je me suis sentie jugée, ils avaient l'air blasé, je voyais vraiment peu d'empathie de leur part pour mon histoire. »

Ariane a quand même pu déposer, mais la plainte a été classée en date du 28 avril 2016. Rue89Lyon a aussi pu consulter ce document sur lequel on peut lire :

« Les faits ou les circonstances des faits dont vous vous êtes plainte n'ont pu être clairement établis par l'enquête. Les preuves ne sont donc pas suffisantes pour que l'affaire soit jugée au tribunal. »

## **Ariane, victimes de violences conjugales à Lyon : « Je le sens quand il veut m'en faire baver »**



**Ariane, accusée et victime de violences conjugales ©LS/Rue89Lyon**

Ariane a repris le travail peu après cet événement. En 2018, son mari s'est fait opérer de l'épaule et

a dû arrêter de travailler. Il n'est plus éducateur spécialisé depuis 2010 mais agent d'entretien. Ariane raconte qu'elle a repris ses ménages tôt le matin avant de partir travailler à la banque, elle cumulait donc deux emplois à temps plein. En 2019, elle a fait un burn-out :

« J'étais tellement fatiguée, je n'arrivais même plus à penser, à parler... Même me lever de mon lit était impossible, c'est comme si mon cerveau s'était déconnecté. »

Ariane a consulté un thérapeute. Au même moment, elle a fait une sinusite qui l'a mise dans état de santé critique, risquant même de perdre un œil. Peu après, une de ses artérioles a cessé de fonctionner (Rue89Lyon a pu consulter les dossiers médicaux). Elle analyse :

« Mon corps n'a pas supporté toute cette fatigue, cet effort extrême pendant plusieurs mois. »

À la maison, l'incapacité pour Ariane de reprendre le travail a occasionné à nouveau des disputes. Le couple vivant dans un duplex, les époux faisaient tout pour s'éviter mais inévitablement, il leur arrivait de se croiser. Ariane témoigne :

« Je le sens, quand il a envie que ça éclate, quand il veut m'en faire baver. Je me cache, mais on ne peut pas se cacher éternellement quand on habite la même maison. »

## **Ariane reconnaît avoir donné deux gifles à son mari**

Le 5 janvier 2022, alors qu'Ariane rangeait la vaisselle, une énième dispute a éclaté entre elle et son mari. Ce qu'il est advenu ensuite, dépend des versions :

Raoul a déclaré avoir reçu deux gifles administrées « dans le but de lui casser les dents de devant ». Les gifles lui ont valu une incapacité de travail d'une journée (Rue89Lyon a eu accès au procès verbal de composition pénale).

Ariane a déclaré de son côté avoir reçu des tapes dans le cou, des menaces telles que « je vais t'écraser le tête », ainsi qu'avoir été physiquement coincée contre le mur. Elle a reconnu avoir administré deux gifles à son mari avant de s'échapper et de s'enfermer dans sa chambre. Le mari a nié en bloc cette version des faits.

Dans les heures qui ont suivi, Raoul a porté plainte contre sa femme pour avoir exercé des violences à son égard. Ariane déclare quant à elle ne pas avoir pu faire de même avant plusieurs jours car son mari lui aurait pris ses clés de voiture, l'empêchant donc de quitter l'appartement pour qu'elle aussi puisse porter plainte. Elle a fait sa déposition une semaine après. La plainte n'a pas été retenue par le parquet. C'est l'état de santé psychologique d'Ariane qui aurait rendu irrecevable la plainte.

Le 11 février 2022 à 15h, suite à la plainte déposée par le mari d'Ariane, les deux époux et parents ont été convoqués pour une proposition de composition pénale. Il s'agit d'une procédure

courante visant à la sanction et la réparation d'un préjudice pénal de faible gravité.

Ce jour-là, Ariane a été accompagnée par une avocate commise d'office, tandis que son mari a pris le soin d'engager un avocat. Alors que l'avocate commise d'office d'Ariane a surtout mis en avant la santé fragile de sa cliente durant l'audition (la rédaction a pu consulter le procès verbal de la proposition de composition pénale), l'avocat et le mari ont dépeint une femme violente, psychologiquement instable. L'avocat de Raoul a demandé au délégué du procureur d'appliquer une peine sévère à Ariane :

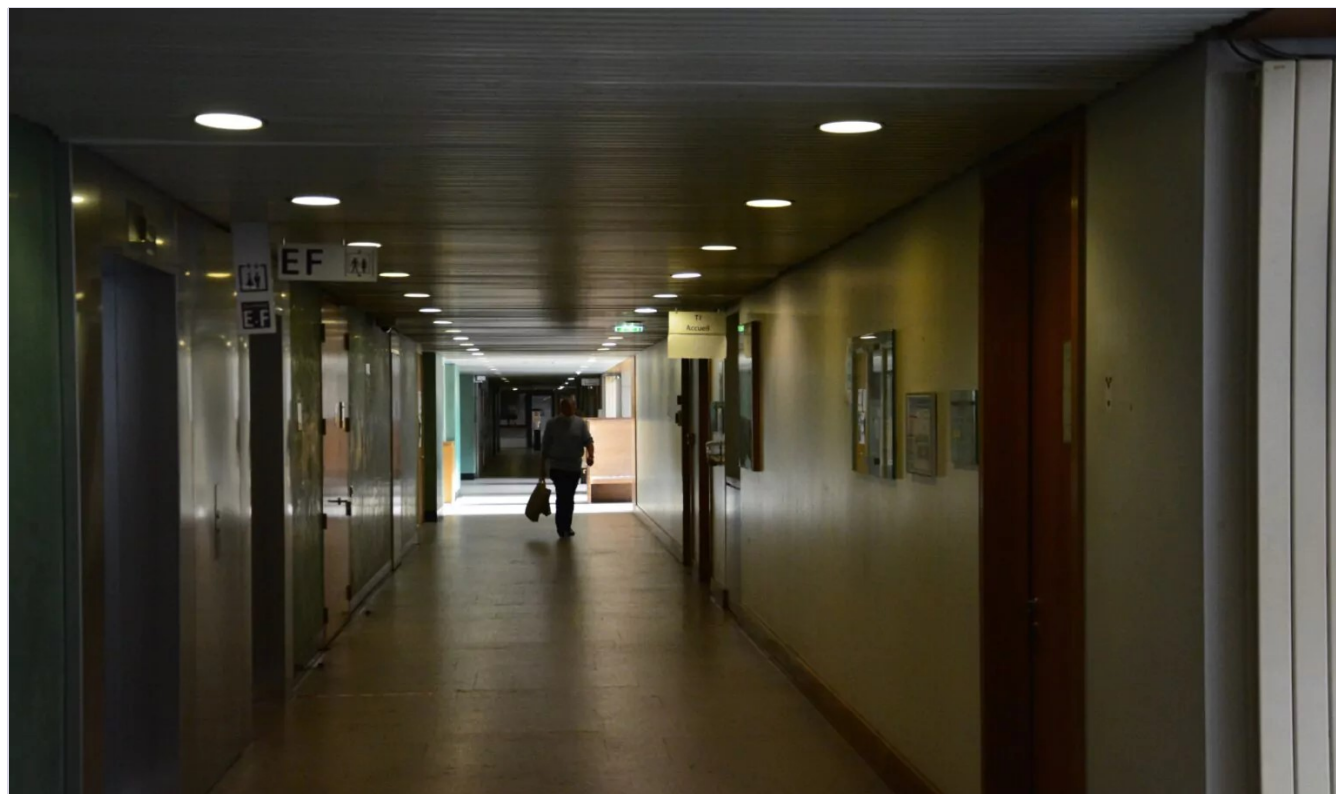
« Je pense qu'elle a besoin d'un suivi d'ordre psychologique, psychiatrique, de faire un stage de sensibilisation aux violences conjugales, je demande l'interdiction d'entrer en contact et l'interdiction de paraître au domicile conjugal. »

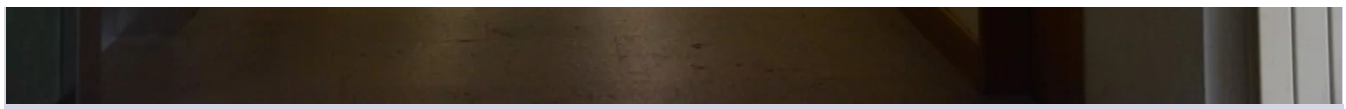
L'avocat a aussi demandé une réparation à hauteur de 500 euros. Le délégué du procureur a accédé en grande partie aux demandes de l'avocat. Il a donc sommé Ariane de participer à un stage de sensibilisation aux violences conjugales, lui a interdit de reparaître au domicile conjugal durant six mois et a ordonné le versement de 100 euros en guise de dommages et intérêts à son époux.

## **L'avocate d'Ariane : « En vingt ans de carrière, je n'ai jamais vu ça, c'est un cas d'école »**

Ariane a signé la décision de justice. Elle se souvient :

« Mon avocate commise d'office m'a dit de signer, que si je ne le faisais pas, ce serait pire après. J'étais dépassée. J'ai signé. »





**Le tribunal de Lyon, rue Servient. ©DD/Rue89Lyon**

Elle poursuit :

« J'étais sidérée, sous le choc. Je n'ai pas vraiment compris ce qu'il se passait. J'étais à la rue en fait. J'ai dû supplier pour avoir le droit de prendre des affaires et mes anti-coagulants chez moi avant de déguerpir. »

Ariane est partie vivre chez une amie. C'est cette amie qui, en désespoir de cause, a appelé la Confédération Syndicale des Familles du Rhône (CSF) qui l'avait déjà aidée pour une problématique de logement. L'association a rapidement orienté Ariane vers une avocate lyonnaise de leur connaissance, Faten Mazigh, spécialisée en victimologie, dommages corporels et violences conjugales.

Celle-ci a tout de suite accepté de s'occuper de l'affaire d'Ariane. Elle se souvient qu'à l'écoute du verdict de la composition pénale, elle est tombée des nues :

« En vingt ans de carrière, je n'ai jamais vu ça. C'est un cas d'école. La peine qui a été décidée lors de la première composition pénale est incroyablement sévère pour ce type de procédure. Normalement la composition pénale sert à résoudre de petits conflits. »

## **« Le fait que le procureur ait annulé une décision, ça montre vraiment qu'il y a eu un problème »**

Autre situation particulièrement inhabituelle, il a suffi d'un mail de l'avocate pour que le procureur annule la décision prise en son nom par son délégué. En effet, le 16 février 2022, la CSF a encouragé Ariane à écrire un mail au procureur pour tenter de faire valoir son état psychologique au moment de la première composition pénale avec son délégué. On peut y lire :

« Jamais je n'ai pensé ou envisagé une seule fois dans ma vie devoir me présenter à la justice ni même avoir besoin d'un avocat. Tout cela fut tellement rapide que je ne pouvais pas comprendre les accusations, les éléments de « défense éventuelle » ou échanger correctement de façon compréhensible avec vous-même comme avec mon avocate. »

La décision a été annulée dans les heures qui ont suivi l'envoi du mail. Faten Mazigh commente :

« Le procureur qui annule une décision qui a été rendue en son nom... Ça montre vraiment qu'il y a eu un problème grave, et que le procureur l'a réalisé immédiatement. »

### **L'avocat de Raoul ainsi que le Parquet de Lyon ont refusé de s'exprimer**

Contactés à de nombreuses reprises, l'avocat du mari d'Ariane, officiant à Vénissieux, ainsi que le



Parquet de Lyon, ont employé la même méthode : Ils ont dans un premier temps accepté de parler à Rue89Lyon, puis se sont rétractés sans explication, ignorant les multiples messages et appels.

Un problème « grave » pour plusieurs raisons. Même si le juge n'a pas expliqué cette annulation, Faten Mazigh cite les éventuelles causes :

« D'une part, Ariane est effectivement malade, et l'expulser de son domicile pour six mois dans sa condition aurait pu la mettre en danger. Âgée de 46 ans, elle a déjà subi trois opérations du cœur et est équipée d'une prothèse biologique mitrale. »

L'avocate énumère :

« D'autre part, arrêtée depuis 2019 de son travail de banquière, du fait de sa mauvaise santé, loin de sa famille, elle s'est retrouvée sans ressource durant les dix jours de son expulsion et a été hébergée par une amie. Ariane est aussi mère de deux filles de 8 et 18 ans, qui vivent au domicile conjugal. »

D'après Faten Mazigh, aucun de ces éléments n'a été pris en compte sérieusement par le délégué du procureur :

« Je ne sais pas, je n'étais pas là, mais ça pose question quand-même. Est-ce qu'ils se sont rendus compte qu'ils mettaient à la rue une femme sans ressource et à la santé fragile ? A qui la faute, à l'avocate commise d'office ou au délégué du procureur ? Une chose est sûre, si Ariane n'avait pas rencontré la CSF, cette première décision serait peut-être encore valable. »

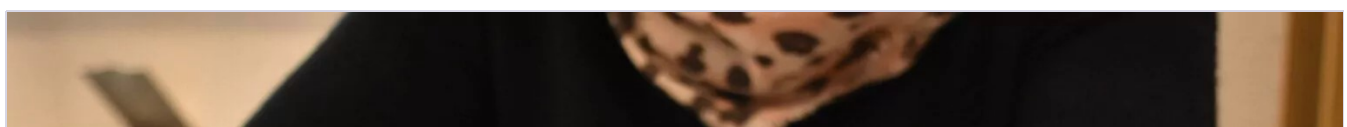
Elle commente :

« C'est une décision implacable, qui n'a pas pris en considération sa personne et qui n'a pas non plus regardé une seule seconde les éléments matériels du passé d'Ariane, en termes de violences dans le couple. »

Faten Mazigh donne un exemple :

« J'ai défendu des femmes victimes de violences conjugales qui avaient les deux yeux au beurre noir, je suis passée avec elles en composition pénale, il n'a jamais été question d'expulser leur mari violent du domicile. D'habitude, c'est le juge aux affaires familiales qui attribue le domicile. »

Ariane et son avocate ont été convoquées le 4 mars 2022 à 13h00 au tribunal judiciaire de Lyon pour une nouvelle composition pénale. L'avocat de Raoul était absent, et les deux époux ont été vus séparément.





Les mains d'Ariane, accusée et victime de violences conjugales ©LS/Rue89Lyon

## **Ariane, de victime à coupable de violences conjugales : « C'est la prime à la malhonnêteté »**

Comme Ariane a reconnu sa culpabilité durant la première composition pénale, il a été impossible de revenir dessus. Le délégué du procureur a en revanche fait sauter l'interdiction de reparaître au domicile conjugal, mais a gardé l'amende de 100 euros ainsi que l'obligation pour Ariane d'assister à un stage de sensibilisation aux violences conjugales. Elle attend sa convocation.

Cette prise en charge par la justice de Lyon a déçu Ariane :

« C'est la prime à la malhonnêteté. J'ai assumé m'être défendue en lui mettant deux gifles, lui a nié m'avoir poussée et insultée et donc je suis la seule coupable. »

Aujourd'hui, Ariane habite toujours avec Raoul. Elle s'est lancée dans une procédure de divorce, épaulée par l'avocate Faten Mazigh. Elle n'a choisi de retenir qu'une seule chose de cette période traumatisante :

« Une fois de plus, j'ai pu voir que si je veux être considérée, respectée, je dois fournir deux fois plus d'efforts, être deux fois plus résiliente qu'un homme. J'ai touché le fond avec cette énième histoire. Ça m'a donné la force de prendre la décision irrémédiable de partir, de ne plus subir. »

Elle conclut :

« Il faut que je me sente utile à nouveau, que je répare ce qui a été démolé à l'intérieur de moi. Je veux que mes filles trouvent en moi de l'inspiration plutôt que de la peine. »

## **Y a-t-il eu une amélioration générale de la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales depuis #MeToo à Lyon ?**

D'après Faten Mazigh, avocate spécialisée en victimologie, dommages corporels et violences conjugales : « Ce serait abusif de dire que non, mais en même temps, il y a encore énormément de chemin à parcourir. L'histoire d'Ariane en témoigne très bien : elle aurait pu se retrouver à la rue. Dans les faits, je vois surtout le changement dans les habitudes, par exemple, en audience correctionnelle, j'ai déjà vu une procureure qui prenait le numéro personnel d'une victime pour l'appeler elle-même et lui donner le numéro de téléphone « [grave danger](#) » .

Autre exemple, maintenant quand on plaide pour les victimes de violences conjugales, les certificats médicaux sont bien plus souvent pris en compte. Avant 2016, on a refusé le divorce pour faute à l'une de mes clientes parce qu'on n'avait « que » deux certificats médicaux attestant des violences du mari. Le souci, c'est que ces améliorations concernent assez peu les compositions pénales, car on considère qu'on n'y traite que les « petits » problèmes. »

### **0 COMMENTAIRE POSTÉ EN LIGNE**

**RETROUVEZ CET ARTICLE SUR NOTRE SITE !**



<https://www.rue89lyon.fr/2022/05/09/lyon-violences-conjugales-ariane-passe-de-victime-a-coupable/>